

Séance du 02 juin 2020

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle. VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, BARATA Virginie, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine, HENRY Damien, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, MOINE Alexandre, PALANGHI Mathilde, PINTO Anthony, THEVENOT Sébastien

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Jean-Louis LAPLACE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/05/2020

DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués communaux :

- ✓ **Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) :**

Déléguées Titulaires :

- LABOUROT Céline
- GARDIEN Delphine

Déléguées suppléantes :

- BALLOT Emmanuelle
- BARATA Virginie

- ✓ **Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint-Ylie (SMOCSY)**

Déléguées titulaires :

- CHAFFANGE Elise
- BARATA Virginie

Déléguée suppléante :

- GARDIEN Delphine

- ✓ **SIDEC :**

Délégué :

- VIELLARD Benoit

- ✓ **Syndicat des eaux de la région de Dole :**

Délégué titulaire :

- THEVENOT Sébastien

Délégué suppléant :

PINTO Anthony

- ✓ **SICTOM :**

Référent : DAMY Olivier

- ✓ **Transports Grand Dole :**

Référent : PINTO Anthony

Référent suppléant : LAPLACE Jean-Louis

ELECTION MEMBRES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Le Conseil Municipal fixe à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il procède à l'élection de 4 conseillers municipaux en tant que membres du CCAS.

Sont élus à l'unanimité :

- ✓ BALLOT Emmanuelle
- ✓ BARATA Virginie

- ✓ GARDIEN Delphine

- ✓ PESENTI Bruno

COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS :

Le Conseil Municipal instaure les commissions de travail suivantes :

- ✓ **FINANCES :**

- **BALLOT Emmanuelle**
- LAPLACE Jean-Louis
- ✓ **URBANISME – BATIMENTS :**
- **DAMY Olivier**
- BALLOT Emmanuelle
- LAPLACE Jean-Louis
- PESENTI Bruno
- THEVENOT Sébastien
- MOINE Alexandre
- HENRY Damien
- ✓ **VOIRIE – RESEAUX :**
- **VIELLARD Benoit**
- PESENTI Bruno
- LAPLACE Jean-Louis
- THEVENOT Sébastien
- MOINE Alexandre
- HENRY Damien
- ✓ **TOURISME**
- **PESENTI Bruno**
- MILLOT Laurent
- PALANGHI Mathilde
- DAMY Olivier
- HENRY Damien
- PINTO Anthony
- ✓ **PREVENTION – SECURITE – INONDATIONS :**
- **DAMY Olivier**
- PESENTI Bruno
- HENRY Damien
- MOINE Alexandre
- ✓ **AFFAIRES SCOLAIRES :**
- **PESENTI Bruno**
- CHAFFANGE Elise
- PALANGHI Mathilde
- ✓ **ASSOCIATIONS-MANIFESTATIONS :**
- **DAMY Olivier**
- PESENTI Bruno
- LAPLACE Jean-Louis
- CHAFFANGE Elise
- PALANGHI Mathilde
- HENRY Damien
- PINTO Anthony
- ✓ **COMMUNICATION**
- **PESENTI Bruno**
- DAMY Olivier
- BALLOT Emmanuelle
- MILLOT Laurent
- ✓ **ENVIRONNEMENT -STATION EPURATION :**
- **VIELLARD Benoit**
- PESENTI Bruno
- THEVENOT Sébastien
- PALANGHI Mathilde
- MILLOT Laurent

- ✓ **BOIS :**
- **VIELLARD Benoit**
- PESENTI Bruno
- HENRY Damien
- MOINE Alexandre
- ✓ **FLEURISSEMENT :**
- **VIELLARD Benoit**
- DAMY Olivier
- BARATA Virginie
- PALANGHI Mathilde

- GARDIEN Delphine
- ✓ **PERSONNEL COMMUNAL :**
- **DAMY Olivier**
- BALLOT Emmanuelle
- PESENTI Bruno
- LAPLACE Jean-Louis
- GARDIEN Delphine
- ✓ **APPEL D'OFFRES :**
- BALLOT Emmanuelle
- VIELLARD Benoit
- LAPLACE Jean-Louis

✓ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :**

Il convient de proposer aux services fiscaux une liste de 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront désignés 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Cette liste comprendra 12 élus et sera complétée ultérieurement. Elle sera validée lors d'un prochain conseil municipal.

Les commissions communales devant être composées exclusivement de membres du Conseil Municipal, des comités consultatifs, ouverts aux habitants, seront constitués prochainement, suite à appel à candidatures.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant de 4 000 €
- ✓ Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- ✓ La passation de contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes
- ✓ La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- ✓ L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- ✓ La décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux Adjointes, l'indemnité qui s'attache à leurs fonctions suite aux arrêtés de délégation en date du 28/05/2020, selon le taux suivant :

- 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 416.17 €.

MME le Maire informe le conseil municipal qu'elle percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L. 2123-23 du CGCT : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 567.43 €

Ces indemnités seront versées dès la date d'élection du Maire et des Adjointes, soit le 26 mai 2020.

CREATION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal,

- ✓ Considérant :
- La délibération N°2020/04 du 02 mars 2020 décidant la dissolution du budget assainissement suite au transfert de la compétence à la CA du Grand Dole

- La délibération N° 2020/01 du 13 janvier 2020 relative à la demande de délégation de gestion de la compétence assainissement pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2020,

✓ Vu :

- La loi 2015-991 du 07 août 2015
- La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019

DECIDE la création d'un budget annexe assainissement pour l'année 2020 afin de permettre l'exercice de la délégation demandée.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil Municipal :

- ✓ Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 1 595.35 € concernant le remboursement de frais d'avocat.
- ✓ Décide l'annulation de la délibération N° 2020/07 du 02 mars 2020 attribuant d'une subvention à la coopérative scolaire pour la casse découverte de PREMANON prévue en mai, celle-ci ayant été annulée du fait de la crise sanitaire.
- ✓ Décide la création de deux emplois saisonniers : du 06/07 au 31/07 et du 03/08 AU 28/08 2020, fixe la rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, autorise MME le Maire à établir et signer les contrats de travail correspondants.

MME le Maire :

- ✓ Donne connaissance au conseil municipal d'une Demande d'Intention d'Aliéner relative à une vente de maison rue de la Plassotte.
- ✓ Informe le Conseil Municipal :
 - De différentes demandes reçues en mairie.
 - De la réponse du notaire relative à une succession en cours.
 - Du courrier d'ENEDIS concernant le survol, à basse altitude, des lignes électriques par hélicoptère à compter du 10 juin 2020.

Séance levée à 23 h 45.

Le Maire,
Céline LABOUROT